

# COMMUNE DE GARLAN

- Finistère -



## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À UN PROJET D'ALIÉNATIONS DE CHEMINS RURAUX ET RÉGULARISATIONS

10 janvier 2025 – 13 février 2025

### Partie 1 – RAPPORT D'ENQUÊTE

Charles de KERMENGUY, commissaire enquêteur.

## **Sommaire**

Sommaire.....	2
1. Introduction .....	3
2. Le projet d'aliénations de chemins ruraux et régularisations .....	4
3. La composition du dossier d'enquête.....	5
4. Déroulement de l'enquête publique .....	5
4.1 Phase préalable à l'ouverture de l'enquête .....	5
4.1.1 Désignation du commissaire enquêteur	
4.1.2 Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2024 n° D2024-038 (annexe 1)	
4.1.3 Arrêté municipal du 13 décembre 2024 numéro 083-2024 (annexe 2)	
4.1.4 Réunions préalables de l'enquête	
4.1.5 Publicité de l'enquête	
4.2 Phase d'enquête publique .....	7
4.2.1 Déroulement de l'enquête	
4.2.2 Bilan de l'enquête	
5. Synthèse des observations par thèmes .....	8
5.1 Les observations par thème.....	8
5.2 Le nombre d'observations par thème .....	8
5.3 Nombre d'observations par projet .....	9
6. Liste des observations du public.....	10
7. Synthèse des observations par thèmes et questions de l'enquête publique .....	18
8. Clôture du rapport d'enquête.....	19
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2024.....	20
Annexe 2 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique du 13 décembre 2024 .....	22
Annexe 3 : Avis d'enquête publique.....	24
Annexe 4 : Publicité de l'enquête.....	25

## **1. Introduction**

La commune de Garlan comporte un réseau ancien de chemins actuellement utilisés pour la randonnée, pour des accès à des parcelles isolées, délaissés ou privatisés pour d'autres.

Le projet de l'équipe municipale est de faire l'inventaire des chemins privatisés de fait ou inexistantes ou inutilisés et laissés à l'abandon.

En sus, une régularisation de deux parcelles inutilisées, et qui seront ouvertes à la constructibilité, est proposée.

Pour ce projet objet de la présente enquête publique, une liste de chemins est proposée à l'enquête publique dans le but de :

- Soit céder tout ou partie d'un chemin, s'il y a acquéreur, qui serait privatisé ou qui n'existerait plus.
- Soit le laisser en l'état s'il n'est plus utilisé dans le patrimoine communal et en réserve de biodiversité.
- Soit faire un échange entre le chemin n'existant plus et un tracé à créer dans le but de restaurer une mobilité ou un accès.

Le changement de certains chemins aurait pour but de créer d'autres sentiers de randonnées par des échanges à venir, projets qui ne font pas partie de l'enquête mais dont il est tenu compte. Il est à noter que la commune de Garlan est très attachée à son patrimoine rural dont les randonnées permettent au plus grand nombre d'en découvrir les richesses. Le foyer rural de Garlan (FRG) est à l'origine d'un guide « Balades vertes en Garlan » qui recense de nombreux circuits de randonnées.

En ce qui concerne les deux chemins dans le lotissement : ils étaient destinés à des projets non réalisés et il est proposé de les vendre à des particuliers.

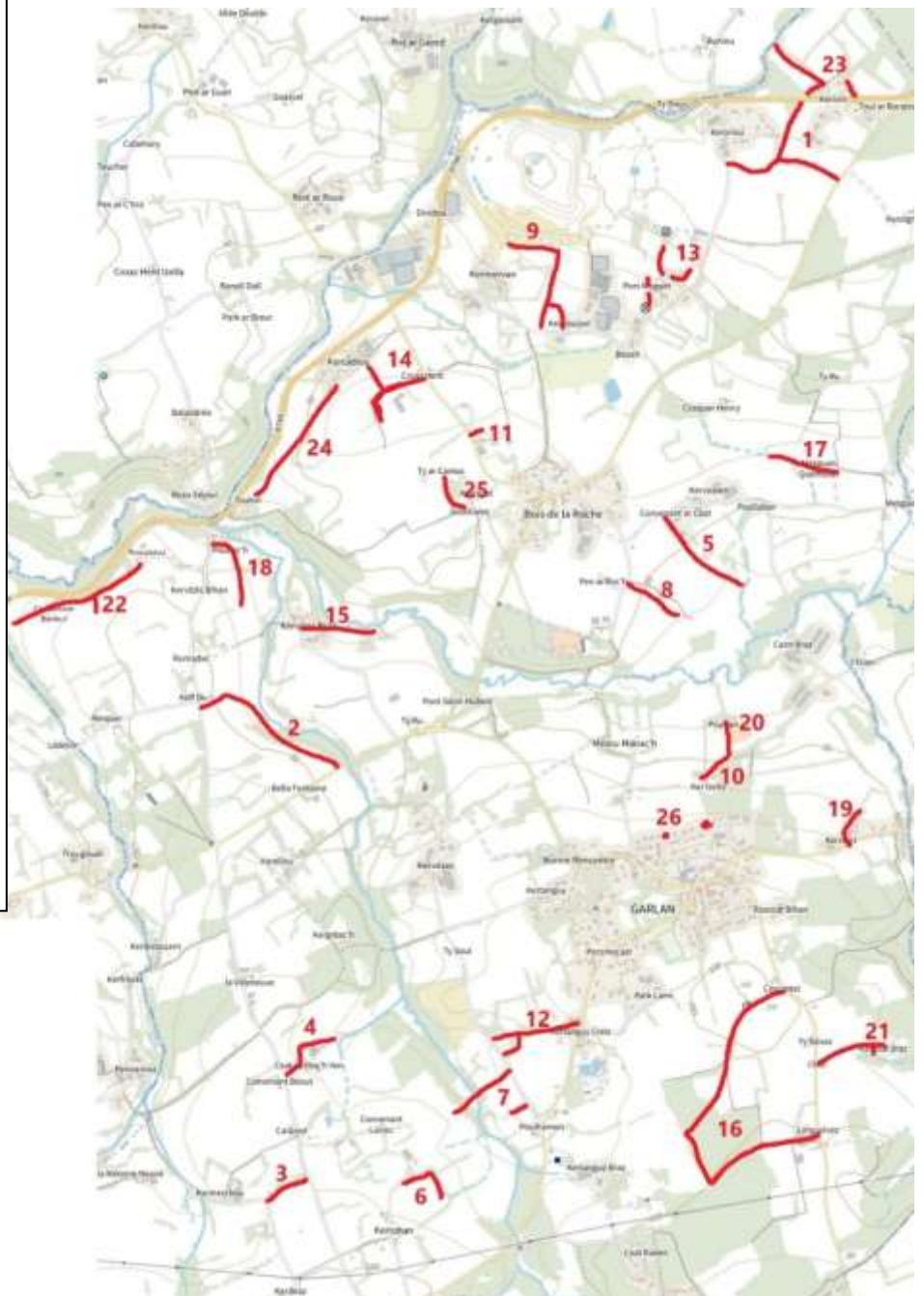
Par délibération n° D2024-038 du conseil municipal en date du 25 septembre 2024, il est décidé d'une enquête publique qui fait l'objet de ce rapport.

Par arrêté municipal du 13 décembre 2024 numéro 083-2024, M. Le Maire de Garlan a prescrit la procédure d'enquête publique pour un projet d'aliénations du domaine public et régularisations.

## 2. Le projet d'aliénations de chemins ruraux et régularisations

Ce plan a été réalisé par le commissaire enquêteur pour une bonne compréhension de ce dossier.  
Chaque modification est associée à un code numérique.

- 1 - Chemin Bodilio
- 2 - Chemin de la Belle Fontaine
- 3 - Chemin de Carpont
- 4 - Chemin de Coat ar Vioc'h Ven
- 5 - Chemin de Convent Ar Coat
- 6 - Chemin de Convent Ar Parc
- 7 - Chemin Boliven
- 8 - Chemin de Keranguevel
- 9 - Chemin de Kerhouigen
- 10 - Chemin de Ker Izella
- 11 - Chemin de Kerroyal
- 12 - Chemin de Kertanguy Creis
- 13 - Chemin de la Boissière
- 14 - Chemin Le Croissant-Kercadiou
- 15 - Chemin Le Dossen
- 16 - Chemin Linquelvez
- 17 - Chemin de Mesguen Quemener
- 18 - Chemin du Moulin de Pouller
- 19 - Chemin de Pont Bras
- 20 - Chemin de Poulran
- 21 - Chemin de Rascoat Bras
- 22 - Chemin de Roscustou
- 23 - Chemin de Toul ar Bahajou
- 24 - Chemin de Toulon
- 25 - Chemin de Ty ar Camus
- 26 - Voirie du lotissement communal du Val Vert



### **3. La composition du dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête comportait les pièces suivantes :

1. Notice explicative
  2. Plans des chemins
  3. Contexte de l'enquête
    - a. Contexte de l'enquête : cadre législatif et réglementaire
    - b. Modalité de l'enquête
    - c. Formalités après enquête
  4. Décisions administratives
    - a. Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2024
    - b. Arrêté d'ouverture d'enquête publique du 13 décembre 2024
    - c. Avis d'enquête publique
    - d. Annonces légales
  5. Registre d'enquête
  6. Plan de masse de la commune : un plan d'ensemble de la commune relatant les divers chemins et lieux de l'enquête a été annexé le 25 janvier 2025.
- Le dossier est conforme au décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015.
  - Le registre d'enquête publique a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

### **4. Déroulement de l'enquête publique**

#### **4.1 Phase préalable à l'ouverture de l'enquête**

##### 4.1.1 Désignation du commissaire enquêteur

À la demande de Monsieur le Maire de Garlan, la Préfecture du Finistère a proposé les noms de commissaires enquêteurs en fonction sur le département. Monsieur le Maire de Garlan m'a appelé le mardi 24 septembre 2024 afin de savoir si j'étais disposé à prendre en charge cette enquête publique.

##### 4.1.2 Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2024 n° D2024-038 (annexe 1)

Les modalités d'organisation de l'enquête publique sont votées en conseil municipal (objet de l'enquête, dates, nom du commissaire enquêteur, lieux concernées).

Le conseil municipal a approuvé ces modalités.

##### 4.1.3 Arrêté municipal du 13 décembre 2024 numéro 083-2024 (annexe 2)

M. Le Maire de Garlan prescrit la procédure d'enquête publique pour un projet d'aliénations du domaine public et régularisations conformément aux conditions votées lors du conseil municipal du 25 septembre 2024. Il est précisé dans cet arrêté les dates de permanences du commissaire enquêteur.

---

#### 4.1.4 Réunions préalables de l'enquête

- ✓ Le 10 octobre 2024 matin à la Mairie de Garlan : présentation du projet objet de l'enquête publique, organisation générale de l'enquête publique et préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique avec les dates de permanences.
- ✓ Le 22 novembre 2024 matin à la Mairie puis sur la commune de Garlan : visite de tous les chemins communaux et des deux voies au lotissement du Val Vert dans le bourg.
- ✓ Le 10 janvier 2025 matin : dépôt du registre d'enquête publique, vérification du dossier, de l'affichage en Mairie, de l'affichage à l'entrée de chaque chemin ou parcelle. En sus de cet affichage à l'emplacement de chaque lieu objet de l'enquête, il a été apposé aux quatre voies principales d'accès au bourg, une affiche A3 faisant publicité de l'enquête.

#### 4.1.5 Publicité de l'enquête

Conformément au décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux, il a été mis en œuvre la publicité suivante :

Dans un journal d'annonces légales (annexe 4):

- 1<sup>er</sup> avis : éditions Ouest-France et Le Télégramme du 24 décembre 2024 ;
- Parution dans le bulletin communal « L'écho garlanais » n° 65 de janvier 2025.

En affichage sur le terrain et en Mairie, 15 jours au moins avant l'ouverture d'enquête (Annexe 3) :

- Affichage en Mairie d'une affiche en format A2 (fond jaune) relatif à l'enquête ;
- Affichage aux voies principales d'accès en entrée de commune avec affiches format A2 ;
- Affichage à l'entrée de chaque chemin ou parcelle objet de l'enquête ;

Sur le site internet de la commune de Garlan

- Accès au dossier d'enquête sur le site Web de la commune de Garlan :  
<https://garlan.fr/wp-content/uploads/2024/12/Dossier-enquete-publique-2025.pdf>
- Avis d'enquête publique :  
<https://garlan.fr/actualites/>
- Accès à « L'écho garlanais » en ligne :  
<https://garlan.fr/wp-content/uploads/2025/01/Echo-garlanais-n%C2%B065.pdf>

---

## 4.2 Phase d'enquête publique

### 4.2.1 Déroulement de l'enquête

L'enquête, ouverte le vendredi 10 janvier 2025 à 9 heures s'est terminée le jeudi 13 février 2025 à 17 heures. L'enquête s'est déroulée dans le calme et dans un bon climat d'échange avec le public qui s'est présenté lors des permanences. Le commissaire enquêteur a tenu 2 permanences à la mairie de Garlan les samedi 25 janvier et mardi 11 février 2025.

### 4.2.2 Bilan de l'enquête

36 personnes se sont présentées lors des permanences de l'enquête publique.

Le projet d'aliénations de chemins ruraux et régularisations a fait l'objet de 43 observations réparties de la manière suivante :

- 15 observations (identifiées R1 à R14) ont été écrites ou collées au registre d'enquête publique disponible à la Mairie.
- 8 dossiers (identifiés RC01/D01 à RC07/D08) reçus par lettre recommandée (RC) ou courriel (M) ont été annexés au registre.
- 14 courriers (identifiés M01 à CM14) envoyés en pièce jointe avec un courriel (CM) ou par courrier écrit (C) ou par courriel simple (M) annexés au registre.
- 7 observations orales (identifiées OR01 à OR07) prises en compte lors des permanences et nécessitant d'être au rapport car concernant un projet précis ou n'étant pas écrite.

Il est à noter 3 observations d'associations :

- ✓ FORCE 5 : association environnementale locale qui a pour objectif la protection de l'environnement représentée par son Président Jean-Yves Quéméneur venu lors d'une permanence évoquer des observations sur certains chemins. Observation écrite R07 dans le tableau des observations pages suivantes.
- ✓ Bretagne vivante, association de protection de la nature, aurait participé à l'élaboration du dossier déposé par Madame Marie-Thérèse Marié de Garlan. Observations R13, R14, R05/D06 dans le tableau des observations pages suivantes.
- ✓ CODEVER : **C**ollectif de **D**éfense des loisirs **V**ERTs, association nationale sise à Sens (89100), 19 Bd du Pont Neuf, ayant pour but de défendre la liberté de circuler sur les chemins et l'accès à la nature au bénéfice de tous les sports de nature terrestres, particulièrement ceux utilisant un moyen de locomotion : VTT, moto, quad, 4x4, cheval, trottinette tout-terrain... Dossier d'observations envoyé par mail et référencé RC07/D08 dans tableau des observations pages suivantes.

---

## **5. Synthèse des observations par thèmes**

### **5.1 Les observations par thème**

Les thèmes suivants ont été observés :

**Acquisition** : personnes désirant acquérir un chemin ;

**Servitude de passage** : maintien ou retrait d'une servitude liée au chemin ;

**Maintien de la biodiversité** : préservation du milieu naturel grâce aux chemins ;

**Dossier** : remarques sur la composition du dossier.

Pour une même observation, ces critères peuvent être cumulatifs.

### **5.2 Le nombre d'observations par thème**

**Acquisition** : 22

**Servitude de passage** : 18

**Maintien de la biodiversité** : 9

**Dossier** : 5



---

### **5.3 Nombre d'observations par projet**

- 1 - Chemin Bodilio : 3 ;
- 2 - Chemin de la Belle Fontaine : 4 ;
- 3 - Chemin de Carpont : 4 ;
- 4 - Chemin de Coat ar Vioc'h Ven : 2 ;
- 5 - Chemin de Convent Ar Coat : 4 ;
- 6 - Chemin de Convent Ar Parc : 2 ;
- 7 - Chemin Boliven : 2 ;
- 8 - Chemin de Keranguevel : 3 ;
- 9 - Chemin de Kerhouigen : 4 ;
- 10 - Chemin de Ker Izella : 2 ;
- 11 - Chemin de Kerroyal : 3 ;
- 12 - Chemin de Kertanguy Creis : 6 ;
- 13 - Chemin de la Boissière : 2 ;
- 14 - Chemin Le Croissant-Kercadiou : 2 ;
- 15 - Chemin Le Dossen : 2 ;
- 16 - Chemin Linquelize : 6 ;
- 17 - Chemin de Mesguen Quemener : 5 ;
- 18 - Chemin du Moulin de Pouller : 3 ;
- 19 - Chemin de Pont Bras : 3 ;
- 20 - Chemin de Poulran : 11 ;
- 21 - Chemin de Rascoat Bras : 3 ;
- 22 - Chemin de Roscustou : 4 ;
- 23 - Chemin de Toul ar Bahajou : 4 ;
- 24 - Chemin de Toulon : 5 ;
- 25 - Chemin de Ty ar Camus : 2 ;
- 26 - Voirie du lotissement communal du Val Vert : 6.

**6. Liste des observations du public**

<b>REGISTRE MAIRIE DE GARLAN</b>				
<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>DATE</b>	<b>IDENTITÉ</b>	<b>SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS</b>	<b>THÈMES</b>
<b>R01</b>	Non daté	Mme Le Doucen	Lotissement Val Vert ; intéressée pour acquérir le talus et la parcelle du lotissement à côté de sa parcelle n° 84.	Acquisition
<b>R02</b>	Non daté	Mr Philippe Coupé	Chemin de Convent ar Coat : désire acquérir la partie carrossable proche de sa parcelle n° 122, 2 route du Mesguen.	Acquisition
<b>R03</b>	Non daté	Anonyme	Remarques générales sur l'enquête sur le contenu, les dates, les prix et diverses considérations. Nécessité pour le pétitionnaire de conserver les chemins ruraux. 3 notes collées dans le registre.	Maintien biodiversité Dossier d'enquête
<b>R04</b>	25/01/2025	Mr Yvon Cabioch	Chemin de Kerhouigen : désire acquérir le chemin qui touche les parcelles SA n° 297, 298, 299, 300.	Acquisition
<b>R05</b>	25/01/2025	Mr Pape	Chemin de Keranguevel et Convent Coat : désire acquérir ces chemins dans leur totalité (hormis les parcelles 78 et 122).	Acquisition
<b>R06</b>	25/01/2025	Mr Arnaud Boyer	Chemin de Kerhouigen : désire acquérir chemin le long de la parcelle n° 38.	Acquisition
<b>R07</b>	27/01/2025	Mr Jean-Yves Quéméneur	Association FORCE 5. Considérations générales pour le maintien de la biodiversité et des chemins.	Maintien biodiversité
<b>R08</b>	27/01/2025	Mr Alain Le Losteur	Demande un plan général de la commune avec les chemins concernés.	Dossier d'enquête
<b>R09</b>	29/01/2025	Mr Denis	Chemin de Carpont : désire acquérir ce chemin le long de la parcelle n° 751.	Acquisition
<b>R10</b>	01/02/2025	Mr Régis Noan et Mme Alice Noan	Kerrohan, Kervézec, Kertanguy : proposent un chemin pour rejoindre Kerrohan au bourg. Remarques sur la biodiversité.	Maintien biodiversité
<b>R11</b>	Pas daté, après 01/02	Mr Patrick Le Mer	Lotissement Val Vert ; intéressé pour acquérir la parcelle 3 rue du lavoir (entre les parcelles 84 et 55), réside 9 allée du Val-Vert.	Acquisition

<b>R12</b>	Pas daté, après 01/02	Mme Céline Le Mer	Idem R11 pour l'autre parcelle la plus petite (entre les parcelles 51 et 52).	Acquisition
<b>R13</b>	11/02/2025	Mme Marie-Thérèse Marié	Courrier collé dans le registre sur le maintien de la biodiversité.	Maintien biodiversité
<b>R14</b>	11/02/2025	Mme Maryse Benoist Marié	Dossier déposé réalisé avec Bretagne Vivante sur 6 chemins à conserver. Vu en permanence le dossier avec deux personnes présentes.	Maintien biodiversité
<b>R15</b>	11/02/2025	Mme Le Manac'h Mr Le Cun	Chemin du Moulin de Pouller : désirent acquérir ce chemin le long de la parcelle n° 382.	Acquisition
<b>DOSSIERS ANNEXÉS AU REGISTRE EN MAIRIE</b>				
<b>RC01/D01</b>	23/01/2025	Mme Le Doucen	Lotissement Val Vert ; LRAC : intéressée pour acquérir le talus et la parcelle du lotissement à côté de sa parcelle n° 84.	Acquisition
<b>RC02/D02</b>	22/01/2025	Mr Charles Poignant	Chemin de Poulran ; LREL : courrier et dossier de Mr Charles Poignant.	Acquisition
<b>RC03/D03</b>	25/01/2025	Mr Jean-Yves Libouban	<p>Remarques générales sur l'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Perte notoire d'espace public ;</li> <li>✓ Profiter de l'enquête pour réaliser des jonctions de chemins ;</li> <li>✓ Ne pas enclaver des propriétés ;</li> <li>✓ Préserver la biodiversité.</li> </ul> <p>Dossier complet avec remarques sur chaque chemin.</p> <p>Avis par projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Chemin Bodilio : pas d'avis ;</li> <li>2 - Chemin de la Belle Fontaine : conserver ce chemin et le droit de passage ;</li> <li>3 - Chemin de Carpont : conserver l'état actuel de la biodiversité ;</li> <li>4 - Chemin de Coat ar Vioc'h Ven : conserver l'accès à la ferme et le boisement ;</li> <li>5 - Chemin de Covenant Ar Coat : conserver l'accès aux habitations et rien à signaler sur la partie cultivée ;</li> <li>6 - Chemin de Covenant Ar Parc : conserver talus pour la biodiversité et attention à l'enclavement de la parcelle 419 (Laviec) ;</li> </ol>	Maintien biodiversité Servitude de passage

			<p>7 - Chemin Boliven : attention à l'enclavement des parcelles 124 et 933 (Le Moan) et conserver chemin au sud.</p> <p>8 - Chemin de Keranguevel : pas d'avis ;</p> <p>9 - Chemin de Kerhouigen : finir la jonction avec le chemin de randonnée existant par un échange ;</p> <p>10 - Chemin de Ker Izella : habitation enclavée si vente de ce chemin est vendu à quelqu'un d'autre ;</p> <p>11 - Chemin de Kerroyal : avis favorable si échange avec un autre chemin ;</p> <p>12 - Chemin de Kertanguy Creis : rien à signaler, sauf à garder les talus. A qui vendre si cession ?</p> <p>13 - Chemin de la Boissière : ne pas enclaver parcelle 227 (Marion) et conserver les talus pour la biodiversité ;</p> <p>14 - Chemin Le Croissant-Kercadiou : échange à faire avec accès du bois en partant de chez Mr Petit Louis Laurent pour arriver sur Toulon (occasion rêvée) ;</p> <p>15 - Chemin Le Dossen : rien à signaler, terrain perdu et privatisé ;</p> <p>16 Chemin Linquelvez : réaliser la jonction avec Coat-Raden en contournant les bois ; Garder un accès en contournant les parcelles de Mr Hirrien ;</p> <p>17 - Chemin de Mesguen Quemener : deux chemins dont un échange serait à faire pour prolonger le sentier de randonnée existant ;</p> <p>18 - Chemin du Moulin de Pouller : attention à ne pas enclaver les parcelles 401 et 399 (Lostanlen et Dormic) ;</p> <p>19 - Chemin de Pont Bras : rien à signaler ; conserver les talus ;</p> <p>20 - Chemin de Poulran : ne pas enclaver habitation ; conserver les arbres derrière la ferme ;</p> <p>21 - Chemin de Rascoat Bras : ne pas enclaver l'habitation et attention au captage d'eau qui profite à celle-ci ;</p> <p>22 - Chemin de Roscustou : rien à signaler ; conserver les talus ;</p> <p>23 - Chemin de Toul ar Bahajou : protéger la biodiversité sur les deux chemins</p> <p>24 - Chemin de Toulon : conserver le passage entre périphérie des parcelles nord et conserver jonction entre le Croissant et Toulon</p>	
--	--	--	---	--

			25 - Chemin de Ty ar Camus : ne pas enclaver la propriété de Mr Le Bris ; 26 - Voirie du lotissement communal du Val Vert : rien à signaler.	
<b>M01/D04</b>	21/01/2025	Mme Anne-Lise Le Saint	Chemin de Mesguen-Quéméner : demande de renseignement concernant le chemin d'accès à sa propriété.	Servitude de passage
<b>RC04/D05</b>	11/01/2025	Mr Luc Poignant	Chemin de Poulran ; LRAR : courrier et dossier de Mr Luc Poignant.	Acquisition
<b>RC05/D06</b>	11/02/2025	Mme Maryse Benoist Marié	Dossier déposé réalisé avec Bretagne Vivante sur 6 chemins à conserver. Vu en permanence le dossier avec deux personnes présentes. Avis motivés favorables ou défavorables à l'aliénation des chemins : 1 - Chemin Bodilio : à conserver ; 2 - Chemin de la Belle Fontaine : à conserver ; 3 - Chemin de Carpont : à préserver ; 4 - Chemin de Coat ar Vioc'h Ven : à préserver ; 8 - Chemin de Keranguevel : <del>à conserver</del> ; vu en permanence pour enlever cet avis car le chemin n'existe plus et les personnes présentes confondaient le talus préservé avec l'ancien chemin qui est cultivé ; 16 - Chemin Linquelvez : à protéger, voie verte communale future ; 23 - Chemin de Toul ar Bahajou : à conserver.	Maintien biodiversité
<b>RC06/D07</b>	11/02/2025	Mme Denis/Laurent Mr Joseph Denis	Chemin de Rascoat-Bras : vus à la permanence le 11/02 pour remise du dossier. Désirent acquérir le bout du chemin et la fontaine où ils ont un droit de puisage.	Acquisition
<b>RC07/D08</b>	11/02/2025	CODEVER	Reçu par mail dossier. Rappels de cette association de randonnées sur : ✓ La règlementation ✓ La réhabilitation et l'entretien des chemins ruraux ✓ Les échanges Avis motivés favorables ou défavorables à l'aliénation des chemins : 1 Chemin Bodilio : avis défavorable ; 2 Chemin de la Belle Fontaine – Quef Du : avis défavorable ; 3 Chemin de Carpont : avis défavorable ; 4 Chemin de Coat ar Vioc'h Ven : avis favorable ;	Maintien biodiversité Servitude de passage

			<p>5 Chemin de Convent Ar Coat : avis favorable ;  6 Chemin de Convent Ar Parc : avis favorable ;  7 Chemin Boliven : avis favorable ;  8 Chemin de Keranguevel : avis favorable ;  9 Chemin de Kerhouigen : avis défavorable ;  10 Chemin de Ker Izella : avis favorable ;  11 Chemin de Kerroyal : avis favorable ;  12 Chemin de Kertanguy Creis : avis favorable ;  13 Chemin de la Boissière : avis défavorable ;  14 Chemin Le Croissant-Kercadiou : avis favorable ;  15 Chemin Le Dossen : avis favorable ;  16 Chemin Linquevez : avis défavorable ;  17 Chemin de Mesguen Quemener : avis défavorable ;  18 Chemin du Moulin de Pouller : avis favorable ;  19 Chemin de Pont Bras : avis favorable ;  20 Chemin de Poulran : avis favorable ;  21 Chemin de Rascoat Bras : avis favorable ;  22 Chemin de Roscoustou : avis défavorable ;  23 Chemin de Toul ar Bahajou : avis favorable ;  24 Chemin de Toulon : avis défavorable ;  25 Chemin de Ty ar Camus : avis favorable ;  26 Voirie du lotissement communal du Val Vert : avis favorable.</p>	
<b>COURRIERS (Cnn) ET COURRIELS (Mnn) ANNEXÉS AU REGISTRE EN MAIRIE</b>				
<b>M01</b>	08/02/2025	Mr Thierry Querrou	Chemin de Roscoustou : extrait d'acte notarié établissant une servitude de passage sur le chemin.	Servitude de passage
<b>M02</b>	07/02/2025	Mr Jean-Claude Hirrien	Chemin de Linquevez : chemin communal traversant les parcelles OC n° 73 et 74. Vu en Mairie lors de la permanence du 25/01/2025.	Servitude de passage

<b>M03</b>	06/02/2025	Mr Pierre Poignant	Chemin de Poulran : observations, demande d'avis favorable sans servitude de passage.	Acquisition Servitude de passage
<b>CM04</b>	04/02/2025	Mme Claire Poignant	Chemin de Poulran : observations, demande d'avis favorable sans servitude de passage.	Acquisition Servitude de passage
<b>CM05</b>	08/02/2025	Mr Jean-François Poignant	Chemin de Poulran : observations, demande d'avis favorable sans servitude de passage.	Acquisition Servitude de passage
<b>M06</b>	07/02/2025	Mr Christophe Herenguel	Avis général sur la conservation des chemins et la biodiversité.	Maintien biodiversité
<b>M07</b>	10/02/2025	Mr Christian L'Hostis	Chemin de Toulon : demande de modification du tracé. Chemin retiré de l'enquête car procédure en cours.	Servitude de passage
<b>C08</b>	06/02/2025	Mme Yvonne Merer	Chemin de Kertanguy-Creis : Madame Merer souhaite avoir un accès à partir de sa maison 12 route de Morlaix au chemin communal existant. Ce chemin n'était concerné que par une de ses extrémités et il faut l'ajouter à l'enquête en totalité afin de le rendre accessible.	Servitude de passage
<b>CM09</b>	13/01/2025	Mme Corinne Bourillon	Courriel avec une courrier en pièce jointe. Diverses remarques sur la légalité et la légitimité de l'enquête notamment sur le manque d'un plan de situation global. Avis par projet : 1 Chemin Bodilio : quel est le chemin à désaffecter ? ; 2 Chemin de la Belle Fontaine : à conserver, servitude et biodiversité ; 16 Chemin Linquelvez : à conserver, rien ne justifie la vente de ce chemin qui mettrait la portion nord en impasse ; 22 Chemin de Roscustou : à conserver comme alternative à la route départementale ; 23 Chemin de Toul ar Bahajou : à conserver pour la biodiversité et l'accès aux parcelles ; 24 Chemin de Toulon : à conserver comme liaisons entre d'autres chemins.	Servitude de passage Dossier d'enquête

<b>M10</b>	11/01/2025	Mr Charles Poignant	Chemin de Poulran : observations, demande d'avis favorable pour une aliénation.	Acquisition Servitude de passage
<b>M11</b>	28/01/2025	Mr Alain Lostanlen	Concernant le dossier d'enquête, Mr Lostanlen demande à surligner les chemins, un plan d'ensemble des chemins sur la commune, annexer au dossier d'enquête les mails reçus.	Dossier d'enquête
<b>C12</b>	13/02/2025	Mme Bouëtté Le Doucen	Lotissement Val Vert ; intéressée pour acquérir le talus et la parcelle du lotissement à côté de sa parcelle n° 84. Courrier remis en main propre à 09h20.	Acquisition
<b>M13</b>	12/02/2025	Mr Charles Poignant	Chemin de Poulran : observations sur les terres cultivées alentours.	Servitude de passage
<b>CM14</b>	07/02/2025	Mme Claire Poignant	Chemin de Poulran : demande de joindre son courriel du 04/02/2025 au dossier d'enquête.	Dossier d'enquête
<b>REMARQUES ORALES LORS DES PERMANENCES (hors dépôt de documents ou de remarques écrites sur le registre)</b>				
<b>OR01</b>	25/01/2025	Mr M. Braouezec	Chemin de Poulran : Mr M. Braouezec demande à conserver un chemin afin d'accéder à ses parcelles.	Servitude de passage
<b>OR02</b>	11/02/2025	Mme Berthevas	Chemin de Mesguen Quemener : pas intéressée par l'acquisition ou l'échange du chemin communal le long de ses parcelles.	Acquisition
<b>OR03</b>	11/02/2025	Mme Anne-Lise Le Saint	Chemin de Mesguen Quemener : outre le problème de la voie d'accès à son habitation non communale et privée, elle serait intéressée par l'acquisition d'une partie du chemin communal derrière sa maison (parcelle 263).	Acquisition
<b>OR04</b>	11/02/2025	Mr M. Braouezec	Chemin de Pont Bras : Mr M. Braouezec m'indique qu'il est propriétaire des terres cultivées au niveau du chemin et qu'il a accès à ses parcelles par un chemin chez un voisin. Si cet accès lui était refusé, il demande à garder le droit de passage par le chemin communal afin de ne pas enclaver ses terres.	Servitude de passage
<b>OR05</b>	11/02/2025	Mr Joseph Denis	Discussion à propos du chemin de Kertanguy Creiz où il faudrait redéfinir le chemin communal pour lui rendre son usage. Des échanges et adaptations sont à prévoir pour relier comme avant la route de Morlaix à la route de Kervézec.	Servitude de passage Acquisition
<b>OR06</b>	11/02/2025	Messieurs Berric	Chemin de Kerroyal : discussion autour du chemin de Kerroyal à rétrocéder mais aussi du chemin entre le 18 Route de Plouézoc'h et la route de la Grande Boissière qui serait à retracer pour la randonnée (ce dernier ne fait pas l'objet de la présente enquête).	Servitude de passage Acquisition
<b>OR07</b>	11/02/2025	Mr Jean-Yves Libouban	Ajout de deux pièces à son dossier :	Servitude de passage



			<ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'une concernant Linquelvez et la servitude pour l'antenne à conserver ;</li><li>✓ La seconde concernant une proposition de chemin rural à créer (Chemin de Toulon).</li></ul>	
--	--	--	--	--

## **7. Synthèse des observations par thèmes et questions de l'enquête publique**

Les observations formulées ont porté sur les points suivants :

### Demandes de conservation des chemins en tant qu'espaces naturels

- Des demandes concernent un aspect de la conservation de chemins en tant qu'espace naturel et refuge de biodiversité. L'objectif des avis de cette enquête répond à cette question en tenant compte de cet aspect de conservation des espaces naturels, justement quand ces chemins sont délaissés car ils sont un refuge de faune et de flore.

### Demandes de régularisation de chemins n'ayant plus d'usage commun

- Plusieurs demandes portent sur ce sujet car certains chemins sont entretenus par les propriétaires en ayant un usage régulier et de fait sont pour certains privatisés.
- D'autres chemins n'existent plus car ils ont été cultivés et n'avaient plus d'utilité de desserte ou de liaison. Chaque cas est particulier et il a été tenu compte de l'ensemble de l'environnement (écoulement des eaux, talus à proximité) afin d'estimer s'il fallait donner un avis favorable à un projet de cession afin de régulariser l'unité foncière de certaines parcelles agricoles.

### Demandes de cession par la Mairie au profit d'un usage privatif de parcelles à usage commun limité et/ou partiel

- Des demandes concernent ce sujet car certains chemins sont utilisés au profit d'une habitation. La partie de chemin communal sur la parcelle agricole n'existant plus dans les cas énoncés, un échange ou une cession serait à envisager entre ce chemin délaissé et éventuellement un accès par une autre parcelle.

### Demandes d'acquisition de voies pouvant changer de destination et à terme constructible

- Deux demandes concernent la voirie du lotissement du Val Vert.

### Observations sur la qualité du dossier

Trois observations (RC07/D08, CM09, M11) portent sur l'absence d'un plan général de la commune avec le tracé précis des chemins.

Ce plan d'ensemble de la commune et de ses chemins a été annexé au dossier d'enquête le 25/01/2025 et est rappelé dans les deux dossiers de rapport par le commissaire enquêteur pour une bonne compréhension d'ensemble.

Il est à noter que le dossier d'enquête comportait pour chaque chemin un extrait cadastral précis du chemin concerné avec le nom des propriétaires voisins concernés et une photo aérienne. Il a été en outre affiché l'avis d'enquête publique à l'entrée de chaque chemin.

J'estime que le plan de masse améliore la compréhension du dossier pour un non résident de la commune mais que l'information par chemin était suffisante et claire.

### Thèmes divers

Deux observations concernent :

- ✓ Une proposition de chemin à créer (chemin de Toulon) qui ne peut être prise en compte car ce chemin a été retiré de l'enquête par une régularisation en cours (OR06).
- ✓ Une proposition concernant des liaisons de chemins ne faisant pas l'objet de l'enquête (R10).

## **8. Clôture du rapport d'enquête**

Après avoir rapporté dans cette première partie le contenu des observations enregistrées et la manière dont s'est déroulée l'enquête publique, il s'agit de formuler, dans une seconde partie, des conclusions et d'émettre des avis pour chaque projet faisant l'objet de l'enquête publique d'aliénation du domaine public et régularisations.

La seconde partie fait l'objet d'un document séparé clos ce même jour et associé au présent rapport.

Le 27/02/2025

Le commissaire enquêteur

Charles DE KERMENGUY



# ANNEXES

## Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2024  
 Reçu en préfecture le 04/10/2024  
 Publié le  
 ID : 029-212900501-20240925-D2024\_038-DE

Département du Finistère  
 Commune de Garland

Délibération n° D2024-038  
 Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 16.09.2024

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 13  
 Présents : 13  
 Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN, Maire.

**Présents** : Joseph IRRIEN, Sophie LASCAULT, Christine TROADEC, Jean-Paul SALIOU, Alfred KERVEADOU, Martine LOUEDEC, Lionel LE GALL, Laëtitia CHOQUER, Thomas GOURVIL, Virginie BOYENVAL, Alexandre DISEZ, Carine PUIL, Mohammed MALOU

**Absents, Excusés** : Néant

Carine PUIL a été élu secrétaire de séance.

### Enquête publique : aliénation domaine public et régularisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour régulariser plusieurs dossiers, soit des ventes du domaine public ou des cessions, il convient de réaliser une enquête publique.

Il propose de regrouper les dossiers suivants :

- |   |  |
|---|--|
| - Chemin de Poulran                     | - Chemin Bodilio                             |
| - Chemin de Ker Izella                  | - Chemin Kerhouigen                          |
| - Chemin de la Belle Fontaine – Quef Du | - Chemin Kermorvan Izéla                     |
| - Chemin Kervezec                       | - Chemin Kerroyal                            |
| - Chemin Kertanguy Creis                | - Chemin Ty ar Camus                         |
| - Chemin Convenant Boliven              | - Chemin Le Croissant – Kercadiou            |
| - Chemin Convenant Parc                 | - Chemin Roscoustou                          |
| - Chemin Linquelvez – Coz Castel        | - Chemin Moulin de Pouller                   |
| - Chemin Rascoat Bras                   | - Chemin Le Dossen                           |
| - Chemin Pont Bras                      | - Chemin Toulon                              |
| - Chemin Convenant ar Coat              | - Chemin Coat ar Vioh-Ven                    |
| - Chemin Keranguevel                    | - Chemin Carpont                             |
| - Chemin Mesguen – Mesguen Quemener     | - Voirie du Lotissement communal du Val Vert |
| - Chemin La Boissière                   |  |
| - Chemin Toul ar Barajou                |  |

L'enquête se déroulera du 10/01/2025 au 13/02/2025.

Il précise les conditions de ventes ou de cession :

- Prises en charge par la commune des indemnités du commissaire enquêteur, Monsieur Charles de Kermenguy
- En cas d'achat ou de régularisation par un particulier : frais d'arpentage et d'acte à la charge de l'acheteur et prix du terrain constructible 1 € le m<sup>2</sup> et le prix du terrain non constructible 0,30€ le m<sup>2</sup>.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024  
Reçu en préfecture le 04/10/2024  
Publié le  
ID : 029-212900591-20240925-D2024\_038-DE

- En cas de cession : les frais d'arpentage et d'acte seront partagés entre la commune et le demandeur.

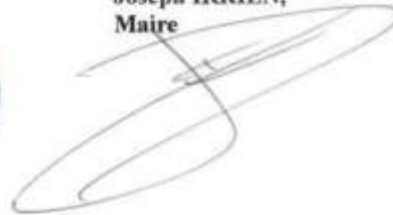
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de mettre ces dossiers à enquête publique
- ADOPTE les conditions ci-dessus

**Carine PUIL**  
Secrétaire de séance



**Joseph IRRIEN,**  
Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**Annexe 2 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique du 13 décembre 2024**

I



Département du Finistère

Mairie de GARLAN  
 Place Yves Laviec 29610 GARLAN  
 ☎ 02.98.79.13.48 📠 02.98.79.13.85  
 mairie@garlan.fr

**Arrêté municipal d'ouverture d'une enquête publique  
 Projet d'aliénations du domaine public et régularisations**

Le Maire de la Commune de GARLAN,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code de la Voirie Routière,  
 Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,  
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2024 approuvant l'enquête publique pour les dossiers présentés et les conditions de ventes ou de cessions,  
 Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public,  
 Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique,

***ARRÊTE***

**ARTICLE 1 : OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique relative au projet de déclassement pour aliénations de chemins ruraux et régularisations du domaine public aura lieu sur le territoire de la commune de Garlan du 10 janvier 2025 au 13 février 2025 inclus. Les sites concernés sont les suivants :

- |  |  |
|--|--|
| - Chemin de Poulran                        | - Chemin Toul ar Barajou                     |
| - Chemin de Ker Izella                     | - Chemin Bodilio                             |
| - Chemin de la Belle Fontaine –<br>Quef Du | - Chemin Kerhouigen                          |
| - Chemin Kertanguy Creis                   | - Chemin Kerroyal                            |
| - Chemin Convenant Boliven                 | - Chemin Ty ar Camus                         |
| - Chemin Convenant Parc                    | - Chemin Le Croissant – Kercadiou            |
| - Chemin Linquelvez – Coz Castel           | - Chemin Roscustou                           |
| - Chemin Rascoat Bras                      | - Chemin Moulin de Pouller                   |
| - Chemin Pont Bras                         | - Chemin Le Dossen                           |
| - Chemin Convenant ar Coat                 | - Chemin Toulon                              |
| - Chemin Keranguevel                       | - Chemin Coat ar Vioh-Ven                    |
| - Chemin Mesguen – Mesguen Quemener        | - Chemin Carpont                             |
| - Chemin La Boissière                      | - Voirie du Lotissement communal du Val Vert |

**ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR / PERMANENCES**

Monsieur Charles de Kermenguy demeurant à Cléder est désigné comme Commissaire-enquêteur et procédera en cette qualité pendant les permanences suivantes :

- Le samedi 25 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h00
- Le mardi 11 février 2025 de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00

**ARTICLE 3 : OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Garlan pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de ses permanences, dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2 ci-dessus.

Elles pourront également être reçues, au plus tard le 13 février 2024, par mail ([mairie@garlan.fr](mailto:mairie@garlan.fr)) ou par voie postale en mairie où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante :

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie de Garlan  
2 Place Yves Laviec  
29610 GARLAN

**ARTICLE 4 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE**

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la mairie de Garlan fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département.

**ARTICLE 5 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE**

À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 6 : DECISION INTERVENANT AU TERME DE L'ENQUETE**

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibèrera. Cette délibération sera ensuite transmise à la Préfecture pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

**ARTICLE 7 : VOIE DE RECOURS**

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Garlan, le 13/12/2024

**Le Maire,**  
**IRRIEN Joseph**



### **Annexe 3 : Avis d'enquête publique**



COMMUNE DE GARLAN

## **AVIS** **D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **Projet d'aliénation de chemins ruraux et régularisations**

Sont concernés les sites suivants :

- Chemin de Poulran
- Chemin de Ker Izella
- Chemin de la Belle Fontaine – Quef Du
- Chemin Kertanguy Creis
- Chemin Convenant Boliven
- Chemin Convenant Parc
- Chemin Linquelvez – Coz Castel
- Chemin Rascoat Bras
- Chemin Pont Bras
- Chemin Convenant ar Coat
- Chemin Keranguevel
- Chemin Mesguen – Mesguen Quemener
- Chemin La Boissière
- Chemin Toul ar Barajou
- Chemin Bodilio
- Chemin Kerhouigen
- Chemin Kerroyal
- Chemin Ty ar Camus
- Chemin Le Croissant – Kercadiou
- Chemin Roscustou
- Chemin Moulin de Pouller
- Chemin Le Dossen
- Chemin Toulon
- Chemin Coat ar Vioh-Ven
- Chemin Carpont
- Voirie du Lotissement communal du Val Vert

Une enquête publique sera ouverte du **vendredi 10 janvier 2025 au jeudi 13 février 2025** à la mairie de Garlan sur le projet susvisé, en application d'un arrêté municipal du 13 décembre 2024.

Les intéressés pourront pendant ce temps prendre connaissance du dossier, tous les jours de 9h à 12h (dimanche et jours fériés exceptés) en mairie de Garlan ou sur le site internet [www.garlan.fr](http://www.garlan.fr), consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie (lettre recommandée conseillée) ou par mail ([mairie@garlan.fr](mailto:mairie@garlan.fr)).

**M. Charles DE KERMENGUY**, demeurant à Cléder, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie pour informer et recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

- Le **samedi 25 janvier 2025** de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h00
- Le **mardi 11 février 2025** de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00



**Annexe 4 : Publicité de l'enquête****ATTESTATION DE PARUTION**

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB38683, N°211948 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Le Télégramme**

Edition : Le Télégramme - 29

Date de parution : 24/12/2024

Fait le 19 Décembre 2024



GARLAN

**ENQUÊTE PUBLIQUE****Projet d'aliénation de chemins ruraux et régularisations**

Sont concernés les sites suivants :  
 Chemin de Pochran, Chemin de Ker Isella, Chemin de la Belle Fontaine - Quai Du Chemin Kertanguy Oms, Chemin Conventant Boulon, Chemin Conventant Parc, Chemin Linspartiel - Coz Castel, Chemin Rascrot Bois, Chemin Punt Bois, Chemin Conventant Ar Court, Chemin Kercoguesel, Chemin Merguen - Merguen Gueverez, Chemin La Boissière, Chemin Toul Ar Barajou, Chemin Bodiliz, Chemin Kerkougen, Chemin Kercoyal, Chemin Ty Ar Canus, Chemin Le Croissant - Kercadous, Chemin Rocostou, Chemin Maolin de Poullier, Chemin Le Dousser, Chemin Toulon, Chemin Coz Ar Vloch-ven, Chemin Carpent, Voirie du Lotissement communal du Vol Vert.  
 Une enquête publique sera ouverte du vendredi 10 janvier 2025 au jeudi 13 février 2025 à la mairie de Garland sur le projet suivant, en application d'un arrêté municipal du 13 décembre 2024.  
 Les intéressés pourront et pendant ce temps prendre connaissance du dossier, tous les jours de 9 h à 12 h dimanche et jours fériés exceptés en mairie de Garland ou sur le site internet [www.garlan.fr](http://www.garlan.fr), consulter leurs observations sur les registres ouverts à cet effet, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie (lettre recommandée conseillée) ou par mail ([maire@garlan.fr](mailto:maire@garlan.fr)).  
 Charles DE KERMENQUY, délégué à Cléder, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
 Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie pour informer et recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :  
 - Le samedi 25 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 puis de 14 h 00 à 18 h 00  
 - Le mardi 11 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 puis de 13 h 30 à 17 h 00

Le Directeur de Viamédia

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Viamédia S.A.S au capital de 300 000 € - RCS Brest 434 224 515 APE 7312 Z -  
 10 quai Armand Considère CS 92919 29229 Brest Cedex 2



## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB38684, N°211949 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

### Ouest France

Edition : Ouest France - 29

Date de parution : 24/12/2024

Fait le 19 Décembre 2024

Le Directeur de Viamédia



COMMUNE DE  
GARLAN

### ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'aliénation de chemins ruraux et régularisations

Sont concernés les sites suivants :  
Chemin de Pasliran, Chemin de Ker Izella,  
Chemin de la Belle Fontaine - Quaf Du,  
Chemin Kertanguy Creis, Chemin Convenant  
Bolven, Chemin Convenant Parc,  
Chemin Linquevez - Coz Castel, Chemin  
Rascoat Bras, Chemin Pont Bras, Chemin  
Convenant Ar Coat, Chemin Keranguel,  
Chemin Mesguen - Mesguen Quémener,  
Chemin La Boislière, Chemin Toul Ar  
Barajou, Chemin Bodéio, Chemin Ker-  
houigen, Chemin Kerroyal, Chemin Ty  
Ar Camus, Chemin Le Croissant - Kerca-  
diou, Chemin Roscoustau, Chemin Moulin  
de Poulter, Chemin Le Dossen, Chemin  
Toulon, Chemin Coat Ar Vioh-Ven, Che-  
min Carpont, Voie du Lotissement  
communal du Val Vert.

Une enquête publique sera ouverte du  
vendredi 10 janvier 2025 au jeudi 13 fé-  
vrier 2025 à la mairie de Garland sur le  
projet susvisé, en application d'un arrêté  
municipal du 13 décembre 2024.

Les intéressés pourront pendant ce  
temps prendre connaissance du dossier,  
tous les jours de 9 h à 12 h (dimanche et  
jours fériés exceptés) en mairie de Garland  
ou sur le site internet [www.garlan.fr](http://www.garlan.fr),  
consigner leurs observations sur les re-  
gistres ouverts à cet effet, les adresser par  
écrit au commissaire enquêteur à la  
mairie (lettre recommandée conseillée)  
ou par mail ([mairie@garlan.fr](mailto:mairie@garlan.fr)).

Charles DE KERVENGUY, demeurant à  
Cléder, est désigné en qualité de commis-  
saire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des  
permanences à la mairie pour informer  
et recevoir les observations du public aux  
dates et heures suivantes :

- Le samedi 25 janvier 2025 de 9 h 00 à  
12 h 00 puis de 14 h 00 à 16 h 00
- Le mardi 11 février 2025 de 9 h 00 à 12  
h 00 puis de 13 h 30 à 17 h 00

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Viamédia S.A.S au capital de 300 000 € - RCS Brest 434 224 515 APE 7312 Z -  
10 quai Armand Considère CS 92919 29229 Brest Cedex 2